

**Réponse à la question n° 163  
de Mme et M. Océane Gex et Jean-Pierre Wolhauser (PLR)  
relative à la sécurité des piétons, notamment des écoliers, sur la rue et le sentier du Nord**

**Résumé de la question**

En séance du Conseil général du 5 juillet 2023, Mme et M. O. Gex et J.-P. Wolhauser posaient la question suivante:

"Nous avons constaté que la rue et le sentier du Nord sont très fréquentés par des piéton·ne·s et cyclistes, notamment par des écoliers se rendant du quartier d'Alt aux écoles du Jura ou inversement, du quartier du Jura au CO du Belluard. Or, la cohabitation entre ces deux catégories d'usagers est problématique, voire souvent dangereuse, à cause de la vitesse élevée des cyclistes à plaque jaune. Les macarons au sol n'ont que peu d'effets sur les cyclistes, qui roulent à vive allure sur les deux tronçons pas très larges. Le conseil des parents des écoles du Jura a été récemment informé de cette situation critique.

Nos questions sont les suivantes:

- Que peut faire le Conseil communal pour sécuriser les deux tronçons pour les piéton·ne·s?
- Une mise en zone 20 pour les cyclistes est-elle possible?
- Est-ce que la pose de bancs, comme en sont posés à la rue Joseph-Piller, avec des gabarits réduits, est possible pour améliorer la sécurité et réduire la vitesse des cyclistes sur les deux tronçons?
- Le Conseil communal est-il prêt à entreprendre des mesures pour résoudre ce problème récurrent?"

**Réponse du Conseil communal**

Le Conseil communal n'a constaté aucun problème particulier de sécurité vécue (accident) au sentier du Nord. Sur le secteur en question, on recense quatre accidents avec des rapports de police sur les 10 dernières années pour le secteur:

- Deux accidents de trottinettes/vélos avec perte de maîtrise, à des heures très tardives au milieu de la nuit et pour lesquels l'infrastructure n'était pas mise en cause.
- Un accident concernant une inattention d'un cycliste, qui était distrait et qui a percuté la borne en béton situé au début du sentier du Nord. Le cycliste était le seul impliqué dans cet accident. Depuis, le marquage autour de la borne a été renforcé et des éléments rétro-réfléchissants supplémentaires ont été ajoutés sur la borne.

- Un accident s'est produit en 2014 au débouché du petit sentier reliant la rue François d'Alt au sentier du Nord. L'intersection a été sécurisée avec du marquage et un déflecteur qui permet de protéger les piétons qui s'engagent sur le sentier en venant de la rue François d'Alt. Cette correction semble bien fonctionner et il n'y a plus eu d'accident depuis à cette intersection.

Si les accidents recensés ne montrent pas de problème particulier, il est tout à fait possible qu'une partie des usagers aient un sentiment d'insécurité, notamment à cause de vélos qui ne ralentiraient pas suffisamment en dépassant des piétons. Il suffit que quelques cyclistes passent très rapidement sur le sentier aux heures de pointe pour que les piétons sentent cette insécurité. Ce problème bien réel existe dans de nombreux endroits et il est la conséquence d'une minorité d'usagers qui ne prêtent pas attention aux autres. C'est avant tout un problème de sensibilisation/prévention et le Conseil communal continuera à engager la Police locale dans des campagnes de prévention et de sensibilisation. De plus, le Secteur de la mobilité va tester à cet endroit un marquage avec de la peinture rugueuse, sur la base d'exemples observés dans des configurations similaires dans d'autres villes. Ces marquages seront réalisés cet automne 2023.

Afin de renforcer une saine cohabitation entre les usagers, un marquage a également été posé sur différents tronçons de l'itinéraire.